



Syndicat National des Personnels  
de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



## Commission Administrative Paritaire des directeurs du 29 juin 2009

A siégé : Philippe NONNENMACHER (01 48 73 20 34)

### Déclaration liminaire

Tout d'abord « bienvenue à notre nouvelle Garde des Sceaux ». Nul doute qu'au fil d'un parcours ministériel aussi riche que la Défense, l'Intérieur et aujourd'hui la Justice, un regard « particulier » puisse être porté sur les problèmes de l'adolescence et les réponses à la délinquance des mineurs.

En ce qui concerne la CAP de ce jour, la délégation SNPES/PJJ/FSU souhaiterait avoir connaissance des situations des directeurs qui n'ont pas encore de postes à l'issue des fermetures et des redéploiements de services. A-t-on proposé des postes à ces collègues avant qu'ils soient offerts aux agents inscrits sur la L.A. ? Dans le même sens, si des postes sont prévus pour disparaître au cours de l'été et que les directeurs qui les occupent sont fléchés prioritaires au redéploiement, des postes vont-ils être retirés de la liste proposable à la L.A. ou aux sortants de formation ?

Sur un autre registre, le SNPES/PJJ/FSU réaffirme que si RUE il y a, ce « nouveau métier » ne peut pas être exercé, à responsabilités égales, par des agents aux statuts et aux rémunérations différents. Cette fonction doit être exclusivement occupée par des directeurs.

Pour finir nous repons la question de la réaffectation des moyens humains et financiers consécutivement à l'abandon du projet de l'EPM de Chauconin (77).

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que partant de 215 directeurs fonctionnels en 2005 (18 DF1, 122 DF2 et 75 DF3) pour arriver à 262 en 2008, l'accroissement n'est que de 47 postes et non 70 comme vous l'avez avancé à la CAP de 04/06/09.

### Résultats

#### Compléments de mobilité :

POSTES CLASSIQUES							
Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation			
DIR	Dpt	Structure	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
IdF / Outre-mer	94	CAE Vitry	TOUJAS Marie Christine	36,5	91	CAE Massy	Poste fermé

IdF / Outre-mer	92	CAE Levallois Perret	Pas de candidat				Poste vacant
IdF / Outre-mer	75	CAE Sud Parisien	REVERDY Marina	26	77	FAE Melun UEHD Chelles	Poste fermé
Centre Est	89	CAE Auxerre	BAUDIOT BELIN Alexandra	8			Retour congé parental
Centre	21	CAE Dijon	Pas de candidat				Poste vacant
Sud	34	CAEi Montpellier	NICOLAS Hélène				Levée de la réserve

### **Titularisations :**

Toute la 16<sup>ème</sup> promotion est titularisée à l'exception de deux agents, déjà redoublant qui réintègrent leur corps d'origine, et d'une collègue pour laquelle le redoublement a été demandé. Les agents concernés sont invités à prendre contact avec le délégué.

### **Passage de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> année :**

Toute la 17<sup>ème</sup> promotion passe de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> année.

### **Commentaires :**

➤ M. Rousset, SDRH, nous a informés que notre nouvelle ministre, du fait de sa connaissance du poste, n'aurait aucune difficulté à gérer des dossiers techniques, il ne s'est pas avancé sur de nouvelles orientations concernant la pédagogie.

➤ En ce qui concerne la fonction de direction, une commande a été passée aux DIR de se projeter sur trois ans en termes d'activité (civil/pénal) pour opérer les redéploiements au regard d'une organisation territoriale en lien avec les politiques publiques (notamment de l'action des autres ministères) et avec la politique judiciaire (implantation des Cours d'Appel, des DIR,...), et avec la contrainte des postes budgétaires. Dans ce contexte, si des services ont moins de 10 agents, doit-il y avoir un directeur, et si oui avec quel statut (directeur ou RUE ?). Il n'y a pas de modèle fixe arrêté à ce jour .Le projet de la PJJ est d'accroître le périmètre de responsabilité des directeurs pour appuyer la réforme statutaire.

➤ Deux groupes de travail sur la formation, dont un spécifique aux directeurs, doivent proposer des axes de réflexion sur les contenus et les durées de formation, les modes de recrutement et de validation en lien avec un changement du métier de directeur. L'ENPJJ devra faire des propositions en ce sens dans des délais courts.

➤ Toutes les situations d'agents redéployés seraient en cours de traitement. Tous les agents ont eu des propositions de postes. Ceux qui ne veulent pas prendre position immédiatement bénéficieront d'une affectation transitoire (missionnement) jusqu'à la prochaine CAP puis risquent de se voir imposer une mutation dans l'intérêt du service. La mise en congés d'office n'a pas été évoquée. De là dire qu'il n'y serait pas fait recours...

➤ Dans les cas de postes transformés en RUE, les agents CSEf ou directeurs auront un délai de deux CAP pour choisir de rester sur un poste RUE ou retourner éducateurs pour les uns, muter sur un autre poste de directeur pour les autres.

➤ Tous les agents de Chauconin ont été reçus à la DIR pour se voir proposer une nouvelle affectation. Les ETPT de Chauconin sont une « variable d'ajustement » au niveau national pour le 13<sup>ème</sup> poste d'éducateur en hébergement pour les services qui remplissent les conditions. L'éventuel reliquat pourrait rester en dotation budgétaire à la région IdF.